

# ATELIER APPROCHES TERRITORIALES EN SANTÉ



acsantis  
[www.acsantis.com](http://www.acsantis.com)

Camille Popot  
Consultante  
**Acsantis**

06 51 48 52 76  
[Camille.popot@acsantis.com](mailto:Camille.popot@acsantis.com)

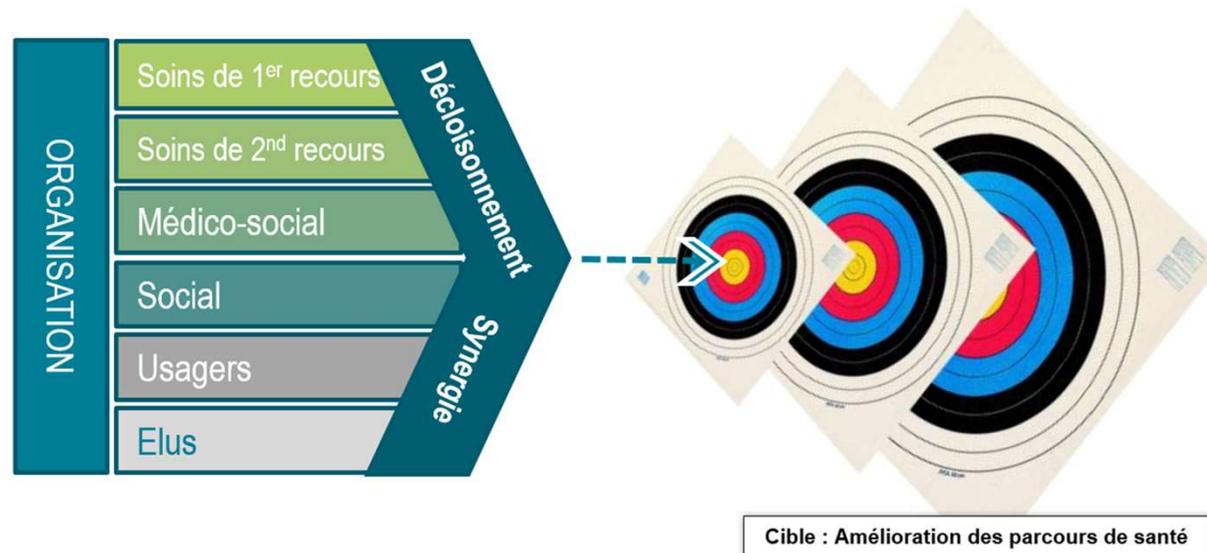


- ❖ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)  
→ Définition

## Définition donnée dans la loi de santé (Article L1434-12)

- Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la **structuration des parcours de santé** et à la réalisation des **objectifs du projet régional de santé**, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé.
- La communauté professionnelle territoriale de santé est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme **d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux** concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.
- Les membres de la communauté professionnelle territoriale de santé formalisent, à cet effet, un **projet de santé, qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé**.
- Le projet de santé précise en particulier le **territoire d'action** de la communauté professionnelle territoriale de santé.
- **A défaut d'initiative des professionnels**, l'agence régionale de santé prend, en concertation avec les unions régionales des professionnels de santé et les représentants des centres de santé, les **initiatives nécessaires à la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé**.

# 1. QUI LA COMPOSE ?



- Accessible à tous les **professionnels qui désirent travailler ensemble**
  - **Appui de différents niveaux de coopération**  
(ESP, professionnels dans une structure ou regroupement de plusieurs structures)
- **Elle pourra s'agrandir** avec de nouveaux professionnels de manière graduée,
- **Et inclure de multiples partenaires :**
  - Usagers,
  - Elus en appui à l'organisation et participation dans la mise en œuvre des actions CPTS (sens = démocratie en santé)
  - Etablissements sanitaires, médico-sociaux, sociaux
  - Structures d'appui aux prises en charge des parcours complexes (PTA)

## 2. SUR QUEL TYPE DE TERRITOIRE ?

---

- Territoire idéal : celui réunissant un ensemble de professionnels autour d'un **projet commun** au bénéfice des usagers et créant une dynamique de proximité
  - arrondissement/quartier d'une ville,
  - commune, intercommunalité
  - bassin de vie à cheval sur plusieurs communes, ...
- Le territoire retenu **pourra être réévalué** au fur et à mesure de la construction et de la vie des projets de la CPTS.

Il n'apparaît pas logique que deux CPTS co-existent sur un même territoire puisque cela irait à l'encontre de la structuration de l'offre de soins de ville

### 3. POUR QUELS OBJECTIFS ?

---

**Ce sont les projets partagés qui permettront la création de CPTS**

- Les projets de CPTS dépendront des **besoins identifiés** dans un territoire et de **l'implication des professionnels de santé**
- Exemples
  - Améliorer l'accès aux soins  
*Organiser conjointement des visites à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie*
  - Assurer la continuité des soins  
*Faciliter la transmission des informations en entrée et sortie d'hospitalisation*  
*Partager des outils communs Ville-Hopital : messagerie sécurisée, fiche de liaison, télé expertise*
  - Organiser la prise en charge des soins non programmés  
*Numéro d'appel unique (régulation) et planning fixe de plages horaires dédiées pour les demandes urgentes entre MG de la CPTS*

## 4. POUR QUELS RÉSULTATS

---

- Les résultats attendus sont l'amélioration
  - de **l'accès** à des soins de qualité
  - des **parcours** de santé sur le territoire
  - de la **continuité** des soins ambulatoires sur son territoire.
- Et le **renforcement de l'offre ambulatoire coordonnée**

A termes, les données collectées permettront de valoriser l'impact des CPTS sur l'amélioration de la qualité de prise en charge et des organisations



❖ Les incontournables  
étapes

# LES 6 ÉTAPES INCONTOURNABLES DE VOTRE PROJET

---

## Éléments de méthode

**Elaborer un diagnostic territorial** : l'équipe identifie le territoire d'intervention, elle pose un regard sur les problématiques de santé d'une population et sur les ressources disponibles

**Définir les objectifs stratégiques** : l'équipe se donne un ou des niveau(x) d'amélioration de la santé de la population à l'échelle d'un territoire

**Planifier les actions** : l'équipe fixe un cheminement à suivre pour atteindre les objectifs stratégiques

**Prévoir la gouvernance de la CPTS** : l'équipe fait le choix de son statut juridique en cohérence avec l'ambition qu'elle s'est donnée et pour pérenniser ses actions

**Contractualiser avec l'ARS** : l'équipe propose son plan d'actions et provoque la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation de ses projets

**Evaluer et suivre son action** : Mesurer l'impact de l'action menée pour reconduire, adapter voire abandonner des projets au profit d'autres actions

# LES 6 ÉTAPES INCONTOURNABLES DE VOTRE PROJET

---

## Nos conseils

**Pour le diagnostic territorial** : Capitaliser sur les diagnostic existants (CLS, PRS, diagnostics de SEC, ...) en ajoutant une dimension qualitative pour mobiliser les professionnels autour d'un projet de CPTS

**Pour définir les objectifs stratégiques** : Point trop n'en faut ! Définir les objectifs opérationnels à partir des projets existants, des compétences existantes au sein de l'équipe des partenariats actifs ou prêt à s'impliquer dans les projets

**Pour planifier les actions** : Etre concret et réaliste ! Les différentes actions pourront prendre la forme de fiches-actions (référents, partenaires, taches, échéances, suivi)

**Pour prévoir la gouvernance de la CPTS** : D'abord les professionnels de premiers recours ! Intégrer les partenaires dans un second temps.

**Pour contractualiser avec l'ARS** : Etablir avec l'ARS une conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) et demander moyens (temps coordinateur, soutien communication, SI)

**Pour évaluer et suivre son action** : Réfléchir en amont à évaluer l'impact des projets menés en définissant des indicateurs (et envisager de les réévaluer après 1 an)

## Où le trouver ?

# GUIDE

**Constituer  
une Communauté  
Professionnelle  
Territoriale de Santé  
(CPTS)  
en Île-de-France**  
Guide pratique

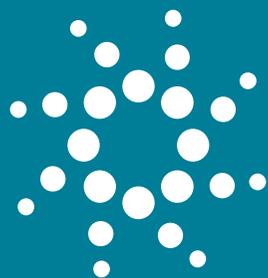
Octobre 2017



- **Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)**

>

- **Site ARS Ile-de-France**



MERCI DE VOTRE ATTENTION